

Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



**Chapitre 15 :
Comment
fonctionne
l'imbrication
de la REDD+ ?**

Chapitre 15 : Comment fonctionne l'imbrication de la REDD+ ?

Des pays peuvent souhaiter intégrer les activités menées dans le cadre de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestiers (REDD+) à différentes échelles en appui des programmes juridictionnels et des projets du marché volontaire du carbone (MVC). L'imbrication permet aux pays de soutenir la REDD+ à différents niveaux d'investissement et de gouvernance.

Qu'est-ce que l'imbrication ?

L'imbrication fait référence à l'harmonisation de la comptabilisation des réductions et des absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à toutes les échelles. Les systèmes REDD+ imbriqués harmonisent la comptabilisation et la notification des réductions et des absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de projets de déforestation évitée et de programmes de REDD+ juridictionnels. En intégrant les cadres comptables des différents types de REDD+, l'imbrication harmonise les avantages climatiques des activités d'utilisation des terres mises en œuvre à différentes échelles,

contribue à la gestion des fuites et applique les garanties environnementales.

L'imbrication permet la mise en œuvre de la REDD+ à différentes échelles en créant des mesures incitatives pour les actrices et acteurs des secteurs public comme privé. Ce sont les gouvernements qui sont le plus à même d'établir des systèmes d'utilisation durable des terres à long terme, de lutter contre les activités illégales et la corruption, et d'octroyer des droits fonciers sûrs aux peuples autochtones et aux communautés locales. Les développeuses et développeurs d'activités ainsi que les partenaires à l'échelle locale peuvent concevoir et mettre en œuvre des solutions, et établir des accords de partage des bénéfices pour des contextes socio-écologiques particuliers. Les entreprises, pour leur part, peuvent consentir les investissements et verser rapidement les paiements afin d'accélérer l'atténuation du changement climatique, tout en se conformant aux directives qui leur imposent une réduction de leurs émissions et de la déforestation dans leurs chaînes d'approvisionnement.

À l'avenir, les systèmes imbriqués devraient jouer un rôle dans la conception et la mise en œuvre de la REDD+. Des systèmes d'imbrication efficaces, qui

gènèrent des crédits carbone de haute qualité, attireront des financements privés dans les initiatives de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique. L'accord d'imbrication idéal aligne les

projets financés par des fonds privés sur les programmes de REDD+ juridictionnels afin de protéger les forêts à grande échelle, tout en maximisant la coopération entre les actrices et acteurs des secteurs privé et public.

Encadré 15.1 : L'imbrication est-elle nécessaire pour que la REDD+ génère les crédits qui sont échangés dans le MVC ?

Non. Si un pays n'a pas d'approche d'imbrication, les projets de REDD+ (la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestiers) peuvent être développés et peuvent générer des unités négociables sans être imbriqués. La REDD+ peut fonctionner comme un programme juridictionnel dans lequel le gouvernement gère toutes les activités, sans comptabilisation ni attribution de crédits séparées. Les paiements sont alors effectués par le biais d'accords de partage des bénéfices. L'imbrication est toutefois une bonne stratégie pour assurer l'alignement entre les politiques forestières nationales et les activités au niveau des projets visant à réduire la déforestation. La mise en œuvre de l'imbrication peut être progressive, en commençant par la coordination des bases de référence utilisées par les programmes juridictionnels et les projets, et en passant à un système d'imbrication plus complet au fil du temps.

Pourquoi les gouvernements s'engageraient-ils dans l'imbrication ?

Les gouvernements choisissent de s'engager dans l'imbrication, car ils souhaitent reconnaître les activités menées dans le cadre de projets de REDD+ existants et futurs et mettre en œuvre la REDD+ conformément aux systèmes locaux de propriété et de droits fonciers. Dans les régions où il existe déjà plusieurs projets de REDD+ ou dans celles où le droit à la terre implique celui de récolter ses ressources (y compris les crédits carbone), l'imbrication des projets

dans des systèmes nationaux est souvent le seul moyen de mettre en œuvre la REDD+. L'imbrication peut aider les pays à atteindre les objectifs de paiements basés sur les résultats établis dans le cadre d'accords internationaux ou multilatéraux. Elle leur permet également d'accéder au financement des objectifs climatiques et forestiers, de renforcer les stratégies nationales de REDD+ et de générer des crédits carbone au niveau juridictionnel, qui seront vendus sur le MVC.

L'imbrication peut stimuler les investissements privés directs dans la REDD+, tout en renforçant

l'intégrité des projets de REDD+ par des bases de référence prudentes et la comptabilisation des fuites dans l'ensemble d'une juridiction. Les acheteuses et acheteurs du MVC peuvent préférer les crédits issus des programmes de REDD+ imbriqués à ceux provenant de projets de REDD+. Certes, les programmes à plus grande échelle permettent apparemment une meilleure prise en compte des problèmes de qualité liés aux bases de référence gonflées, aux fuites, à la permanence et aux garanties, mais l'imbrication permet également aux investissements d'affluer vers les activités de projets distincts. Cependant, la qualité des crédits provenant des programmes de REDD+ imbriqués repose sur l'intégrité des méthodes nationales de comptabilisation et la capacité à faire respecter la réglementation. Aussi la crédibilité des programmes de REDD+ dépend-elle de la prudence des niveaux (d'émissions) de référence pour les forêts (NERF), de la fiabilité de la mesure, de la notification et de la vérification ainsi que de la présence de garanties exécutoires à tous les niveaux de mise en œuvre.

Le Verified Carbon Standard (VCS) de Verra consolide toutes les méthodologies de REDD+ et les autres méthodologies de certification des activités qui évitent la déforestation non planifiée. Cette consolidation intègre les bases de référence des projets de REDD+ dans les NERF nationaux ou juridictionnels

historiques. Idéalement, ces NERF sont élaborés ou approuvés par les gouvernements nationaux, mais peuvent également être créés par le VCS lui-même. La révision de la méthodologie consolidée du VCS prend en considération les risques de voir les développeuses et développeurs d'activités définir des bases de référence gonflées. Elle fournit en outre des outils essentiels pour la REDD+ imbriquée.

Comment faut-il concevoir l'imbrication ?

Les pouvoirs publics doivent définir des objectifs politiques clairs avant de concevoir un système imbriqué. Les circonstances locales et les préférences politiques détermineront les modalités d'imbrication de la REDD+ par un pays. Les gouvernements peuvent également chercher à accéder à la finance carbone par le biais de la REDD+ juridictionnelle ou en fournissant des cadres de haute intégrité pour les investissements privés de REDD+ qui ne relèvent pas de systèmes imbriqués. Dans les régions où tous les droits fonciers et les futurs crédits carbone appartiennent à l'État, le gouvernement peut mettre en œuvre la REDD+ imbriquée dans le cadre d'un système de partage des bénéfices administré par le gouvernement.

La REDD+ imbriquée peut présenter divers degrés de contrôle par l'État. Dans les systèmes

d'imbrication centralisés, les crédits carbone ne sont délivrés qu'à l'échelon national et les projets participent à la REDD+ par le biais d'un partage des bénéfices contrôlé par l'État (par exemple, par les programmes de paiements pour services liés aux écosystèmes). Dans les systèmes d'imbrication décentralisés, les crédits sont générés à l'échelle des projets, lesquels produisent et commercialisent des crédits indépendamment du gouvernement. Dans les pays où les projets de REDD+ sur le MVC sont en cours de mise en œuvre ou sont en général bien accueillis, l'imbrication décentralisée est souvent privilégiée, car elle intègre plus facilement les accords existants et évite les controverses juridiques avec les participants aux projets existants. La figure 15.1 montre comment la REDD+ peut être structurée en programmes juridictionnels ou en projets autonomes dans un pays sans systèmes d'imbrication, ou sous des systèmes d'imbrication centralisés ou décentralisés.

Les deux standards de certification de REDD+ juridictionnelle — le cadre de la REDD+ juridictionnelle et imbriquée (JNR) de Verra et la norme d'excellence environnementale REDD+ de l'architecture pour les transactions REDD+ (ART/TREES) — définissent des critères pour la REDD+ imbriquée. Dans les deux cas, les pouvoirs publics ont le choix entre des systèmes imbriqués centralisés

ou décentralisés. Alors que la JNR propose des directives détaillées pour la REDD+ imbriquée, ART/TREES définit des scénarios d'imbrication, mais laisse les détails à la décision des gouvernements participants.

Quelles sont les principales caractéristiques des systèmes de REDD+ imbriqués ?

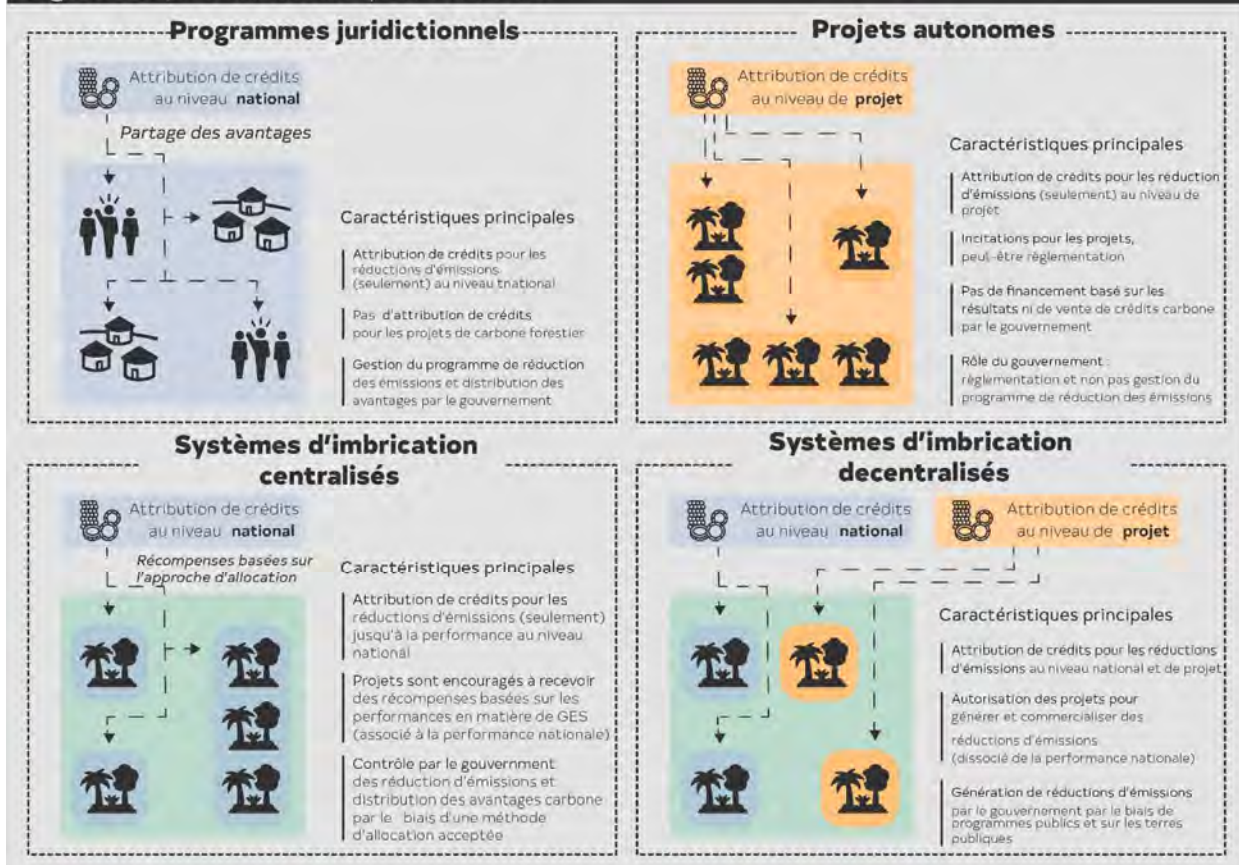
Les systèmes de REDD+ imbriqués exigent que les gouvernements aient des systèmes crédibles de comptabilisation du carbone REDD+ en place. Pour promouvoir l'harmonisation des bases de référence entre les activités de REDD+, plusieurs possibilités s'offrent aux gouvernements : imposer la conformité dans les méthodologies de détermination des bases de référence et de suivi, attribuer des NERF pour s'assurer que les bases de référence des projets ne dépassent pas les bases de référence juridictionnelles ou fixer des niveaux de crédit maximaux pour les projets. Les gouvernements doivent également décider des activités de REDD+ à inclure dans l'imbrication et établir des définitions, des données et des méthodes d'estimation des émissions de GES. Pour une REDD+ imbriquée efficace, ils doivent avoir la capacité de suivre et d'enregistrer les projets et les crédits, d'assurer la cohérence des données et de communiquer ces informations en toute

transparence. Ils doivent également réfléchir à la possibilité de soutenir les transactions de REDD+ par les ajustements correspondants visés à l'article 6 de l'Accord de Paris ainsi qu'au calendrier de mise en place d'une telle mesure. Les institutions publiques doivent exercer des responsabilités clairement attribuées pour la mise en œuvre de l'imbrication. Aussi des infrastructures institutionnelles sont-elles nécessaires pour la gestion des aspects techniques, financiers, administratifs, la supervision de l'imbrication, ainsi que pour l'attribution des réductions d'émissions de GES, la gestion des fonds et le partage des bénéfices associés. Ce sont elles qui

sont responsables du suivi, de la vérification et de la comptabilisation des réductions d'émissions juridictionnelles. Les gouvernements doivent envisager la création de registres, de systèmes nationaux de suivi et d'autres mécanismes de gestion des données pour faciliter la mise en œuvre efficace de l'imbrication et la coordination institutionnelle.

Des droits carbone et des droits fonciers clairs orientent également la conception des systèmes de REDD+ imbriqués. La clarification par des lois ou des contrats du régime foncier et des droits connexes sur le carbone facilite la mise en œuvre de l'imbrication de la REDD+. Les pouvoirs publics

Figure 15.1 | Les structures pour la REDD+



doivent tenir compte des droits découlant de la loi des projets existants de déforestation évitée et de leur intégration nécessaire dans les systèmes de REDD+ imbriqués. En fonction des systèmes fonciers et des droits des communautés et des individus, ils devront peut-être prendre en compte les futurs projets de REDD+ et élaborer des mesures qui permettent de les imbriquer juridiquement dans des systèmes juridictionnels. Ils doivent également établir des plans de partage des bénéfices détaillant les modalités de distribution de la finance carbone issue de la REDD+ et les incitations monétaires ou non monétaires qui seront partagées.

Les gouvernements peuvent mettre en œuvre des garanties pour les activités de REDD+ imbriquées. Des consultations participatives avec les actrices et acteurs à l'échelle locale sont essentielles au succès de l'intégration des projets de REDD+ existants à des systèmes imbriqués. La REDD+ imbriquée doit s'aligner sur les objectifs des programmes forestiers nationaux et des accords internationaux ; être transparente et tenir compte de la législation et de la souveraineté nationales ; respecter les connaissances et les droits des peuples autochtones et des communautés locales ; assurer la participation pleine et effective des parties prenantes concernées ; promouvoir la conservation des forêts et de la biodiversité ; faire face aux risques d'inversion ; et éviter le déplacement des

émissions. Outre les garanties imposées par les gouvernements, les développeuses et développeurs de projets privé-e-s ou les standards de certification peuvent exiger des critères de garanties.

Les gouvernements doivent également tenir compte des risques inhérents aux systèmes imbriqués, en particulier le rendement insuffisant des programmes ou projets juridictionnels pour générer des réductions et des absorptions des émissions de GES. Comme les entreprises acheteuses ne sont pas capables d'assumer le risque d'échec de la mise en œuvre gouvernementale ou ne souhaitent pas le faire, elles peuvent préférer échanger des crédits directement avec les développeuses et développeurs de projets ou investir directement dans des projets de REDD+. Toutefois, les pouvoirs publics peuvent renforcer le soutien des entreprises aux programmes juridictionnels en établissant des règles d'imbrication claires et en définissant des règles qui répartissent le risque de non-rendement au niveau du projet ou au niveau juridictionnel. Les méthodes de réduction des risques dépendent du type de système de REDD+ imbriqué. Elles prévoient notamment : le renforcement des institutions et de la gouvernance pour assurer une mise en œuvre efficace ; le partage des risques liés au rendement ; l'instauration de mécanismes de responsabilité ; l'obtention de multiples flux de

financement ; l'indemnisation des actrices et acteurs ayant subi le contrecoup de l'imbrication (par exemple, lorsque les droits carbone sont centralisés et doivent être indemnisés), l'inclusion des parties prenantes concernées dans les conceptions de la REDD+ et du partage des bénéfices ; et le recours aux méthodologies les plus récentes pour calculer les réductions et les absorptions d'émissions de GES.

Lectures complémentaires

Hamrick, K., Webb, C., & Ellis, R. (2021). Nesting REDD+: Pathways to Bridge Project and Jurisdictional Programs. Retrieved August 9, 2021, from https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/REDD_Plus_PathwaystoBridgeProjectandJurisdictionalPrograms.pdf

Streck, C., Lee, D., Cano, J., Fernandez, M., Llopis, P., Landholm, D., et al. (2021). Nesting of REDD+ Initiatives: Manual for Policymakers (No. AUS0002247) (No. AUS0002247). Retrieved October 11, 2021, from <https://documents1.worldbank.org/curated/en/411571631769095604/pdf/Nesting-of-REDD-Initiatives-Manual-for-Policymakers.pdf>

Remerciements

Auteures : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Contributrices et contributeurs : Georg Hahn, Leo Mongendre, Pablo Nuñez, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence Echasserieu

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du marché volontaire du carbone (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les auteures remercient les réviseurs(euses) et les partenaires qui ont généreusement contribué à ce b.a.-ba du MVC par leur savoir et leur expertise.